

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n' 1175 portant expulsion

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
17 octobre 1945

Numéro JO
n° 10 du 31/10/1945

Date du numéro
31 octobre 1945

VISAS

Le Gouverneur pi. de la Côte Française des Somalis et Dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'ordonnance du 3 juin 1943 portant institution du Comité français de la Libération nationale, ensemble les ordonnances des 3 juin et 4 septembre 1944

Vu la loi du 3 décembre 1849 rendue applicable à la colonie par décret du 26 mai 1874, promulguée par arrêté du 18 septembre 1909

Vu le décret du 2 février 1935 fixant les conditions d'admission et de séjour des Français et des étrangers à la Côte Française des Somalis, promulgué par arrêté du 9 avril 1935

Sur proposition du Chef du Service de la Sûreté,

TEXTE INTÉGRAL

Article 1° », — Est expulsé du territoire de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Ismail Djama, Abéryonis, sujet britannique, né à Boulaar (Somaliland), fils de feu Djama Abdi et de Kadidja Warsama, marié, domicilié en Somaliland.

Art. 2

— Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, enregistré et communiqué partout où besoin sera.

J. BEYRIES.